



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

CREPY-EN-VALOIS

Département Oise, Région Hauts de France

(16 000 habitants, 1 645 ha, catégorie « petite ville »)

Éléments de contexte sur la collectivité

Crépy-en-Valois est située à 60 km au nord-est de Paris, au cœur du Valois, région de grandes cultures industrielles (céréales, betteraves, oléagineux). La ville connaît une évolution assez stable de sa démographie (En 1990 : 13222 habitants, 1999 : 14422 habitants, 2010 : 14058 habitants) avec une légère régression entre 2000 et 2010, liée au manque de logements ou terrains disponibles. Depuis 2010, légère augmentation avec l'ouverture de nouvelles zones urbaines. Les élus ont mis l'accent sur les constructions groupées et lotissements (70%). Crépy-en-Valois abrite 6 300 logements dont 21% de logements sociaux avec une présence significative des logements collectifs dans

une dynamique d'accroissement sur la période 2000/2010. Depuis 2006, plus de maisons individuelles en opérations groupées, correspondant à l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation. Par ailleurs, de nombreuses friches industrielles représentent un potentiel de réhabilitation du bâti. Au sein de la commune se trouve le Parc des Gèresmes qui correspond au poumon vert de la ville. Ce parc de 21 hectares est ouvert au public dans sa plus grande partie depuis 1978. C'est un lieu de promenade, de détente et d'observation de la faune et de la flore.

Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

La ville dispose d'une charte AEU (approche environnementale de l'urbanisme), d'une charte d'entretien des espaces publics. Ces actions sont relayées par des formations, des animations, des dispositifs réglementaires applicables pour les étendre au personnel, la population, d'autres collectivités et agir ainsi avec exemplarité.



Fig. 1 / Sites de prospection naturalistes lors de l'Atlas communal de la biodiversité ©VilledeCrépy-en-Valois



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

La ville dispose d'un agenda 21 avec 78 fiches action. En 2012, la Ville de Crépy-en-Valois s'est engagée dans le processus d'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale)¹. L'Atlas est élaboré sur la base d'un travail d'inventaires de la faune et de la flore (8 groupes taxonomiques identifiés) sur 8 sites sélectionnés dans le territoire communal, y compris dans des milieux urbanisés, avec l'aide d'associations naturalistes. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité communale tout en suscitant l'intérêt et la participation du public² aux travers de divers programmes de sciences citoyennes et lors de sorties. L'ABC a été finalisé en 2014 avec un ensemble de prescriptions à la clé.

Cet atlas, réalisé en marge de la démarche zéro-phyto, est aujourd'hui outil majeur de sensibilisation. Les conclusions ont été partagées avec les habitants lors des « Bio rendez-vous ». Des

conférences autour de la biodiversité sont également organisées en soirée.³

En 2014, le comité scientifique a attribué deux "libellules" à la Ville de Crépy-en-Valois en lien avec le thème 2014 : "Agriculture urbaine et biodiversité".



Fig. 2 / Vue en hauteur du Parc des Géresme
©MarcBarra

¹

http://www.crepyenvalois.fr/abc_crepy_en_valois_telechargement.pdf

² http://elliot.picardie-nature.org/~ffrenois/CALENDRIER_reduit/calendrier_2016_comp.pdf

³ Des espèces protégées rares ont été recensées comme le Murin de Brandt (chauve-souris), le *Rhodotus palmatus* (champignon) ou l'amarante couchée et la Falcaire.



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

Action présentée en faveur de la biodiversité » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Action 1 : Zonage, gestion alternative des eaux pluviales et désimperméabilisation des sols

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« La ville de Crépy-en-Valois a souhaité valoriser les eaux pluviales par la maîtrise des pollutions et la réduction des volumes d'eaux de pluie dirigés vers les réseaux d'assainissement, dès l'origine du ruissellement dans les aménagements urbains, par la désimperméabilisation des sols et la prise en compte de la nature, la biodiversité au travers de ces projets.

La conception des espaces communs vise à concilier plusieurs usages : circulations cyclo-pédestres, stationnement, espaces récréatifs, gestion des eaux pluviales (par ouvrages d'infiltration tels que noues, bassins très peu profonds...), continuités écologiques. Des aménagements paysagers destinés à recueillir les eaux de ruissellement (bassins végétalisés, jardins de pluie, de massifs drainants, pieds d'arbres, gazons, massifs...) sont créés dans certains lotissements. La gestion sur la parcelle des eaux pluviales, c'est-à-dire là où elles tombent, avec l'objectif de « zéro rejet » d'eau de pluie dans le réseau unitaire est mise en place dès que les espaces le permettent.

De plus, est réalisée la mise en place de bassins de décantation à ciel ouvert avec un couvert végétal qui favoriseront la dégradation des polluants piégés, dès l'origine du ruissellement ou plus en aval. Si le zonage des eaux pluviales est encore en cours, de nouveaux aménagements de voirie sont déjà en place sur la ville.

Par exemple, pour la rue de la Sablonnière, des parkings, des lotissements où il n'existe pas de réseau d'eau pluviale. Les eaux de pluie sont dirigées vers les espaces verts, des noues, des bassins d'infiltration, des puisards pour les lotissements. Les emplacements de stationnement

sont réalisés avec des dalles alvéolaires engazonnées (surface perméable), par rapport à un aménagement classique, les surfaces minérales sont réduites. Lorsqu'il pleut, les espaces verts bénéficient d'un maximum d'eau et les polluants présents sur les routes ne sont pas dirigés vers la station d'épuration et les cours d'eau.

Aussi, afin de donner une suite à l'Atlas de la Biodiversité Communale, mis en place en 2013-2015, d'autres inventaires sont prévus au cours des prochaines années pour vérifier l'impact de la gestion raisonnée sur la vie et le développement de la flore et la faune en ville.

Nous observons donc un retour du cycle de l'eau dans la ville. Les espaces d'infiltration d'eau pluviale mis en place (noues, bassins, pieds d'arbres, etc.), zones humides végétalisées, représentent une mosaïque d'habitats spécifiques qui ont un impact positif sur la biodiversité. La nature a investi rapidement les lieux par des oiseaux, des amphibiens et des insectes.



Fig. 3 / Bassin d'infiltration, lotissement sans réseau pluvial. ©VilleDeCrépyEnValois



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

Complément des évaluateurs :

La commune fait de la gestion alternative des eaux pluviales l'axe principal de son engagement écologique. Depuis plusieurs années, elle tend à limiter les surfaces imperméabilisées pour permettre de réduire les apports d'eaux de ruissellement dirigées vers les réseaux d'assainissement (par ouvrages d'infiltration tels que noues, bassins très peu profonds...). Dans le cadre de nouvelles opérations sur l'espace public ou les lotissements, la commune réalise ou incite à la réalisation d'aménagements paysagers destinés à recueillir les eaux de ruissellement (bassins végétalisés, pieds d'arbres, gazons, massifs, bassins de décantation à ciel ouvert avec un couvert végétal) qui favoriseront la dégradation des polluants piégés dès l'origine du ruissellement ou plus en aval.

Extrait du PLU

Dès leur conception, les aménagements intégreront des dispositifs techniques pour limiter le rejet des eaux pluviales, en débit et en volume, dans le réseau public ; ils feront l'objet d'études spécifiques tenant compte des caractéristiques du sol (perméabilité du sol dans le cas d'infiltration) et du sous-sol, (présence de cavités, de carrières...). Ainsi il conviendra de privilégier la mise en œuvre de techniques alternatives, pour favoriser la gestion à la parcelle des eaux de pluie (stockage, infiltration, réutilisation des eaux,..). Les eaux de ruissellement des voies privées et des parkings de surface importante ou présentant des risques de pollution liés au trafic ou aux activités devront subir un traitement adapté pour réduire sables, matières décantables ou hydrocarbures avant rejet dans le réseau pluvial ou le milieu naturel.

Crépy-en-Valois a choisi judicieusement la porte d'entrée de gestion écologique de l'eau pour augmenter la surface en espaces verts mais aussi rendre les aménagements plus perméables, voire désimpermeabiliser des bords de route, parkings ou trottoirs. Cela se voit sur le terrain. En matière de gestion écologique des espaces verts, si la commune est au zéro pesticide, elle reste dans une gestion assez soignée de l'espace et de fleurissement ou espaces bien tondus, sans trop de place pour des espaces plus sauvages.

Toutes les nouvelles constructions prévoient une gestion des EP à la parcelle. Un aménagement paysager particulièrement innovant a été visité, sous la forme d'un espace vert à vocation de cheminement en d'infiltration des eaux pluviales avec une mare en aval. Mais besoin de communiquer auprès des habitants pour qui la normalité est le tout à l'égout. Les élus soulignent l'ambiguïté de la loi ALUR en matière de préservation de la biodiversité et du foncier (pk ?). Un parc de 1ha est prévu dans une friche industrielle



Fig.4 / Ouvrage de gestion alternative des eaux pluviales



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

Certaines bordures de trottoirs ont été retirées pour laisser l'eau s'écouler directement vers des massifs fleuris ou des espaces végétalisés. Une innovation peu coûteuse et efficace (demander photo)

Pour tous les nouveaux aménagements, les noues sont systématiques. Du coup, les ouvrages de voirie coûtent moins cher car besoin de moins d'infrastructures. Par ailleurs la ville réalise de moins en moins de trottoirs. Dorénavant, les jardins de pluies sont préférés aux bordures de massifs fleuris. Une stratégie de transformation progressive de l'espace urbain par le choix d'aménagements plus écologiques et moins coûteux.

La ville souligne cependant que la population ne remarque pas forcément ces nouveaux ouvrages ni ne comprennent leur utilité, d'où la nécessaire pédagogie au contact des riverains.

Sur les parkings avec revêtements drainants, la ville a abandonné les séparateurs à hydrocarbures, en précisant que les véhicules ont beaucoup changé et qu'il est rare de voir des taches d'huile sous le moteur aujourd'hui

Des exemples de déminéralisation de l'espace public sont visibles à différents endroits : déplacement d'un trottoir, découpe d'un bout d'enrobé, suppression de bordures



Fig. 5 / Mare de récupération des EP en aval d'un lotissement ©MarcBarra

Un début de réflexion a été initié sur le choix des espèces plantées avec la pépinière municipale, notamment pour l'implantation plus systématique de vivaces. Des tests sont réalisés depuis quelques temps mais les habitants sont encore attachés à la tonte fréquente des espaces enherbés, l'évolution des mentalités prenant du temps.



Fig. 6 / Pied d'arbre végétalisé dans un parking ©MarcBarra



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

Action 2 : Aménagements, gestion et suivi du parc de Géresme

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Prochainement érigé au rang de Refuge de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le parc de Géresme va faire l'objet d'un suivi tout particulier en matière de biodiversité.

Les inventaires de la faune et de la flore, qui ont constitué l'Atlas de la biodiversité communale vont se poursuivre. Le travail sur les berges va être piloté, en partenariat avec le SAGEBA, pour stopper leur recul et dynamiser le cours d'eau. Par ailleurs, les cavités pour chiroptères vont pouvoir leur être rendues plus accessibles. Autant d'opérations toujours conduites en coopération avec les experts régionaux : LPO, SAGEBA, CPIE... C'est l'espace le plus riche en espèces de la commune mais c'est aussi le plus grand et le plus diversifié en habitats.



Fig. 7 / Gestion différenciée et écologique dans le Parc des Géresme ©MarcBarra

L'idée n'est pas d'exclure les humains du parc pour le consacrer à la biodiversité mais bien de concilier au mieux les activités humaines du parc et la préservation de la biodiversité. Ces aménagements, rénovations et préservation de l'existant sont la préservation du bois mort, d'arbres creux et du bois

dépérissant pour offrir des milieux favorables au développement d'un important cortège entomologique, ornithologique et mycologique. Une espèce rare de champignon a été relevée, le « *Rhodotus palmatus* ».

Plusieurs mesures ont été réalisées :

- La mise en place d'un barreaudage à l'entrée d'une cavité qui était murée auparavant afin de rassembler des conditions intéressantes pour les chauves-souris comme le murin de Brandt, le murin de Daubenton et le murin de Bechstein (rare et en danger d'extinction).

- La fauche des abords des plans d'eau moins systématique pour favoriser le retour d'une végétation rivulaire et des plantes hygrophiles telles que les roseaux (*Phragmites*), les massettes (*Typhas*) et les laïches (*Carex*).

- La création de mares (une ou deux) dans différents milieux, ouverts et fermés, afin d'accueillir des Amphibiens et surtout pour leur permettre de faire un cycle de reproduction complet.

- Le reprofilage des berges du cours d'eau du parc de Géresme avec un système de plateaux en escalier pour permettre aux lézards de s'abreuver et aux jeunes Amphibiens de sortir de l'eau.

- La préservation de plantes mellifères locales avec une fauche haute et tardive avec l'introduction ponctuelle de graines de plantes autochtones et mellifères. Cela favoriserait la diversité faunistique au sein du parc tout en évitant la dissémination de plantes exotiques. L'impact sera suivi et évalué jusqu'en 2020 où un nouvel inventaire de la faune et la flore du parc sera réalisé, en comparatif avec les inventaires réalisés en 2013. »



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

Complément des évaluateurs :

Le parc de Géresme est un parc paysager d'une vingtaine d'hectares situé dans la vallée du ru des Taillandiers, au Nord de l'agglomération. Il comprend 15 ha de surface boisée et 7000 m² de plans d'eau. La gestion du parc est tournée vers la gestion différenciée, notamment les fauches tardives, en adéquation avec la fréquentation et les usages (récréatifs, sportifs, naturalistes). Le parc comprend des enclos avec daims, chèvres et cochons chinois. C'est l'espace le plus riche en espèces animales et végétales de la commune mais c'est aussi le plus grand et le plus diversifié en habitats. Au sein du parc, il existe une multiplicité de micro-habitats favorables à la présence d'une grande diversité d'espèces : 30 espèces d'Arachnides, 96 espèces d'Insectes, 4 espèces de Crustacés, 7 espèces de poissons, 49 de Champignons, 185 de plantes... Avec plus de 40 espèces nicheuses, cet espace est aussi très important pour les Oiseaux, notamment pour ceux

qui sont plutôt inféodés aux milieux boisés. Au niveau de la flore, la fougère scolopendre est bien développée et on peut observer une ceinture végétale intéressante en aval du ru des Taillandiers avec la laïche, le rubanier et le scirpe des bois. Le parc abrite en plus sur quelques rochers le saxifraga cymbalaire.



Fig. 8 / Le barreaudage de la grotte du refuge du parc de Géresme ©VilleDeCrépyEnValois



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

Action 3, présentée dans le chapitre « Biodiversité et citoyenneté » et en lien avec le thème 2017 « Aménager, rénover et bâtir en faveur de la biodiversité » :

Éducation, sensibilisation à la nature et à la protection de la biodiversité

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Le service environnement de la ville a organisé diverses animations et de la communication, auprès de la population, des scolaires, des collectivités territoriales pour faire apparaître la biodiversité et sa préservation, comme un objectif en soi et non pas comme une conséquence des actions menées et du travail réalisé, pour le passage au zéro phyto sur l'ensemble des surfaces gérées par notre collectivité (voirie, espaces verts, cimetières, stades et production florale), la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale et autres actions relatives à la protection, préservation de la biodiversité locale.

Pour l'année 2016, 57 activités manuelles, animations, présentations, explications sur une thématique (fabrication et mise en place de nichoirs, hôtels à insectes, nichoirs pour chiroptères, travaux sur le jardinage au naturel, sorties éveil à la nature pour les classes de la grande section de maternelle au CM2, etc.) auprès du grand public, des scolaires, de collectivités territoriales ont été réalisées. Depuis 2011, c'est approximativement le même nombre d'interventions (50) dispensées

auprès du grand public, mais essentiellement auprès des enfants.

La photo jointe représente le projet pédagogique de deux classes avec la fabrication et mise en place d'un hôtel à insectes, de nichoirs pour oiseaux cavernicoles, d'une mangeoire, du tressage d'un plessis en osier et aménagement de carrés pour un jardinage au naturel. Par exemple, les nichoirs pour mésanges qui ont été fabriqués, mis en place dans la cour de l'école, ouverts en octobre pour découvrir s'ils ont été occupés, les enfants reproduisent cela chez eux, dans le jardin ou sur un balcon. »



Fig. 9 / Réalisation d'un biotope dans le patio de l'école Malraux. ©VilleDeCrepyEnValois

Complément des évaluateurs :

La ville de Crépy-en-Valois a profité de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale pour faire découvrir la biodiversité aux habitants. Elle a organisé en avril 2017 la 1ère édition des bio-rendez-vous pour parler des inventaires réalisés. À cette occasion, la municipalité souhaite instaurer un dialogue entre les scientifiques qui sont intervenus dans le cadre des ABC, la population, mais aussi l'équipe municipale. Des sorties nature sont prévues avec les Crépynois pour mieux appréhender leur

territoire. Ces bio rendez-vous auront lieu chaque année et deux fois par an, avec des thématiques en lien avec l'environnement, la nature et la biodiversité.

Après un travail conséquent, la commune de Crépy-en-Valois a également invité les communes et intercommunalités intéressées pour les inviter à développer à leur tour un ABC à l'échelle de leur territoire. Les inventaires réalisés sur la commune se sont voulu le plus exhaustif possible. 10 sites aux biotopes variés ont été sélectionnés et 8 taxons



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

différents ont été suivis. Les résultats mettent en exergue la présence d'au moins 681 espèces différentes sur la commune, en grande partie des espèces qualifiées d'ordinaires et urbaines. En parallèle, de belles découvertes ont été faites et des espèces plutôt inattendues ont été observées. La

commune a partagé quelques résultats sur son site internet

www.crepyenvalois.fr/abc_crepy_en_valois_telechargement.pdf

Autres actions sans lien avec le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité »

Objectif zéro pesticide : état des pratiques de la collectivité

La commune n'utilise plus aucun produit phytosanitaire d'aucune sorte : elle applique le zéro phyto partout depuis 2015. Pour formaliser sa démarche, un plan de désherbage ainsi qu'un plan de gestion différenciée ont été mis en place. Crépy-en-Valois est par ailleurs signataire de la charte régionale (Picardie) d'entretien des espaces publics niveau 5.

Le DST rappelle que le zéro phyto est en fait plus facile que le « un petit peu de pesticide », puisqu'il faut garder des produits, donc obtenir des autorisations, faire des formations ... alors que le zéro phyto permet de s'affranchir de tout cela.

La ville utilise principalement la technique du désherbage thermique à flamme directe associée à d'autres techniques de désherbage : manuel, mécanique, balayage forcé avec la balayeuse.

Le fauchage tardif est devenu fréquent sur plusieurs sites communaux, notamment dans le Parc des Gérèmes. La ville a également opté pour la lutte biologique intégrée : les serres municipales mènent une politique zéro insecticide en remplaçant l'utilisation de produits phytosanitaires par des auxiliaires de culture. Enfin toutes les pelouses sont tondues avec des tondeuses mulching. Seuls, les terrains sportifs du stade municipal sont tondues avec ramassage.

La gestion des cimetières se fait sans pesticide, mais leur aspect reste très minéral, la gestion étant surtout thermique

La gestion des arbres a également évolué : les pieds d'arbre sont plus souvent végétalisés, la taille est douce, la taille en rideau fonctionne plutôt bien, car elle coupe les jeunes pousses et conserve les vieilles branches.



Note de synthèse 2017 – CREPY-EN-VALOIS

Evaluateurs : Marc BARRA, écologue, Natureparif/ AFIE ; Flavie Mayrand, écologue, MNHN / Topager

Date de la visite de terrain : 23 juin 2017

Personnes rencontrées : Muriel Wolski, Adjointe à l'environnement ; Nicolas Inglebert, directeur des services techniques
